



COMMUNE de BUSSANG

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Tous budgets

1. Réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet <http://bussang.fr/>.

Elle présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, eau, exploitation forestière, lotissement des Corrodés, lotissement Derrière chez Blau lotissement du Pré du Porc et fossoyage).

2. Cadre général du budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. D'ordinaire il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Mais cette année, un peu particulière (COVID 19) son adoption a été grandement reporté.

Par cet acte, la Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a donc été voté le 25 Juin 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

3. Budget primitif 2020 du budget principal de la commune

3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Compte tenu du contexte, ou les recettes attendues seront amoindries par rapport aux années précédentes, ce budget a été réalisé avec toujours la farouche même volonté, affichée par la précédente municipalité :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir cette année encore, la dette,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'un ménage : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, santé, loisirs, impôts, remboursement de crédits ...).

Pour notre commune, la section de fonctionnement du budget s'équilibre à : **1.710.527,00 euros**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et divers baux, garderie, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 (*hors chap.002*) représentent **1.630.369,68 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 (*hors chap.042 et 023*) représentent **1.655.611,24 Euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (**25.241,56 euros** pour 2020), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, sont relativement maîtrisées, puisque globalement en légère hausse sur tous les chapitres budgétaires par rapport au Budget primitif 2019, et ce, du fait notamment d'un vaste et nécessaire programme de démolition de bâtiments communaux et dont compris le désamiantage préalable qui impacte globalement le chapitre 011.

Les charges de personnel sont quant à elles en très légère augmentation, s'expliquant notamment :

- au niveau des services techniques, de la mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un agent titulaire à temps complet, remplacé dans ses fonctions par un CDD de 6 mois qui a eu vocation d'être titularisé à terme.

Le recours aux emplois « job d'été » sera cette année encore reconduit (2 en juillet et 2 en août).

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019	Structure BP 2020
➤ Charges à caractère général (Chap.011)	669.555,05	692.265,00	+3,99 %	40,47 %
➤ Charges de personnel (Chap.012)	550.582,00	555.504,00	+0,89 %	32,48 %
➤ Atténuation de produits (Chap.014)	71.872,00	73.366,00	+2,08 %	4,29 %
➤ Charges de gestion courante (Chap.65)	241.306,32	243.304,26	+0,83 %	14,22 %
➤ Charges financières (Chap.66)	40.713,32	38.417,36	-5,64 %	2,25 %
➤ Charges exceptionnelles (Chap.67)	3.299,95	52.754,72	+1498,65 %	3,08 %
Sous Total dépenses de gestion	1.577.328,64	1.655.611,34	+4,96 %	96,79 %
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	11.673,98	10.841,66	-7,13 %	0,63 %
➤ Virement section d'investissement (Chap.023)	167.987,38	44.074,00	-73,76 %	2,58 %
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1.756.990,00	1.710.527,00	-2,64 %	100 %

3.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les principaux types de recettes escomptées et prévisionnelles de la commune en 2020 seront :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, cimetière, travaux ...) et pour partie plus conséquente, le remboursement des budgets annexes au budget communal des frais de personnel mis à disposition pour assurer leur bon fonctionnement.
- Les impôts et taxes, qui outre l'imposition ordinaire des taxes locales, qui cette année ne feront l'objet d'aucune augmentation des taux, comprend la cotisation CVAE, l'imposition IFER et surtout le produit sur les jeux de casino qui malheureusement sera fortement impacté cette année du fait de la fermeture administrative de l'établissement (COVID) au 17 mars dernier. De fait sur un produit avoisinant d'ordinaire les 321.000 euros, il ne sera budgétisé très prudemment qu'une recette estimative de 250.000 euros.
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (328.124,00 euros) ; Dotation de solidarité Rurale (47.618 euros) et Dotation nationale de péréquation (22.585,00 euros).
- Le reversement du Budget annexe exploitation forestière d'une partie de son excédent (64.000,00 euros) soit beaucoup moins que les années précédentes (en 2019 : 74.822,14 euros) qui s'explique notamment par la baisse des ventes de coupes.
- Cette année, une grande partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2019, soit 311.000,00 euros (*sur 391.157.32 euros*) est affectée en réserve et destiné à financer en partie les programmes de travaux inscrits en investissement.

	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019	Structure BP 2020
➤ Atténuations de charges (Chap.013)	3.500,00	10.047,00	+187,06 %	0,59 %
➤ Produits des services (Chap.70)	53.151,00	60.123,00	+13,12 %	3,52 %
➤ Impôts et taxes (Chap.73)	1.065.728,68	1.018.629,00	-4,42 %	59,55 %
➤ Dotations et participations (Chap.74)	473.720,17	441.957,00	-6,71 %	25,84 %
➤ Autres produits de gestion courante (Chap.75)	97.423,38	84.100,68	-13,68 %	4,92 %
➤ Produits financiers (Chap.76)	9,00	9,00	0,00 %	0,00 %
➤ Produits exceptionnels (Chap.77)	63.457,77	15.504,00	-75,57 %	0,90 %
Sous Total recettes de gestion	1.756.990,00	1.630.369,68	-7,21 %	95,32 %
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	0,00	0,00	-	-
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.002)	0,00	80.157,32	+++++	4,68 %
TOTAL Recettes de fonctionnement	1.756.990,00	1.710.527,00	-2,64 %	100 %

3.2.4 La fiscalité

Cette année, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. En conséquence, le produit attendu de la fiscalité locale pour 2020 serait de **334.046 euros** hors compensation (*notamment de la taxe d'habitation pour environ 307.157 euros*), les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal en séance du 25 Juin 2020 restent et demeurent inchangés par rapport à l'an dernier.

Pour mémoire :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020
TH	22,15 %	22,48 %	22,82 %	22,82 %	22,82 %
TFB	14,14 %	14,35 %	14,57 %	14,57 %	14,57 %
TFNB	24,14 %	24,50 %	24,87 %	24,87 %	24,87 %
CFE	21,83 %	22,16 %	22,49 %	22,49 %	22,49 %

3.3 La section d'investissement

3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Si certaines collectivités font le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement, la commune de Bussang se veut volontariste en la matière et continuera à s'engager dans et pour l'avenir.

3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux projets d'investissement figurant au budget de l'année 2020 reprennent pour grande partie certains programmes qui avaient déjà été inscrits en 2019 et qui n'ont pu être achevés. De fait, ce sont **107.135,80 euros** qui se trouvent être dorés et déjà inscrit en crédits de report.

La Municipalité poursuit donc son programme d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement du centre bourg, par notamment la continuité : des travaux de mises aux normes d'accessibilité que ce soit des bâtiments communaux ou de la voirie, la poursuite d'un vaste programme pluriannuel de réfection du réseau d'éclairage public dans le cadre de la performance énergétique, et l'enfouissement des réseaux au centre village . Cette année est inscrit au Budget, une dépense conséquente, qui se trouve être une avance remboursable au budget annexe lotissement du Pré du Porc, pour 304.754,53 €.

	BP 2020	Structure BP 2020
➤ Emprunts (chap.16)	111.668,07	14,39 %
➤ Remboursement TLE	663,00	0,09 %
➤ Avance remboursable BA Lotissement	304.754,53	39,27 %
➤ Subvention équipement ANC (chap.204)	1.570,28	0,20 %
• <i>Progr.425 – Trvx Eclairage performance</i>	<i>10.231,00</i>	
• <i>Progr.427 - Trvx mise aux normes accessibilité bâtiments</i>	<i>32.000,00</i>	
• <i>Progr.440 – Achats/échanges divers terrains</i>	<i>32.832,00</i>	
• <i>Progr.444 – Trvx enfouissement Centre village</i>	<i>95.181,00</i>	
• <i>Progr.449 – Trvx mise au norme accessibilité RN 66</i>	<i>4.517,00</i>	
• <i>Progr.447 - Trvx trottoirs rue du théâtre (partie haute)</i>	<i>62.000,00</i>	
• <i>Progr.450 - Acquisition suite préemption</i>	<i>1.496,00</i>	
• <i>Progr.451 - Acquisition autres immobilisations 2020</i>	<i>24.120,65</i>	
• <i>Progr.452 - Trvx mise en place colonne jardin du souvenir</i>	<i>3.000,47</i>	
• <i>Progr.453 - Site internet</i>	<i>15.000,00</i>	
• <i>Progr.454 – Acquisition mini-pelle</i>	<i>45.000,00</i>	
• <i>Progr.455 – Trvx restructuration du cimetière</i>	<i>20.000,00</i>	
• <i>Progr.456 – Trvx installation panneau information CITEOS</i>	<i>12.000,00</i>	
➤ Total opérations travaux et immobilisations (chap.21 et 23)	357.378,12	46,06 %
Sous Total dépenses	776.034,00	100 %
➤ Déficit antérieur reporté (Chap.001)	0,00	0 %
TOTAL dépenses d'investissement	776.034,00	100 %

Au final, les dépenses réelles d'investissement 2020 représentent 776.034,00 euros soit 100 % de la section concernée.

3.3.3 Les recettes d'investissement

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent pour 2020 à 29.305,06 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir, principalement des soldes.

	BP 2020	Structure BP 2020
➤ Réserves (Article 1068)	311.000,00	33,33 %
➤ FCTVA et TLE (Chap.10)	65.811,47	7,05 %
➤ Subventions (Etat, Région, Département, DETR) (Chap.13)	32.664,00	3,50 %
➤ Emprunts (Chap.16)	0	0 %
➤ Avance remboursable BA Lotissement (chap.27)	304.754,53	32,64 %
➤ Opération sous mandat ANC (régul)	1.570,28	0,17 %
Sous Total Recettes	715.800,28	76,66 %
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.001)	113.049,06	12,11 %
➤ Amortissements et cessions (Chap.040)	10.841,66	1,16 %
➤ Virement de la section de fonctionnement (Chap.021)	44.074,00	4,72 %
➤ Opération d'ordre sur cessions (Chap.024)	50.000,00	5,35 %
TOTAL recettes d'investissement	933.765,00	100 ,00 %

4. Etat de la dette

Le niveau d'endettement reste particulièrement maîtrisé puisque depuis 2011, il n'avait été nul besoin de contracter nouvel emprunt. En 2019, un emprunt de 200.000,00 euros a été souscrit auprès de la banque postale en vue de financer pour partie

le programme d'enfouissement des réseaux.. La structure de la dette ne représente aucun danger puisque 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours sur le budget principal de la commune représente, 111.668,07 euros sur une annuité constante de 150.085,43 euros.

L'encours de la dette sur le budget principal au 01/01/2020 s'élève à 1.149.719,91 euros.

Les différents emprunts arriveront à échéance respectivement en 2024, 2027, 2028, 2030, 2031 et 2034 pour le dernier.

Quelques ratios :

1/ Encours de la dette par habitant (dernière *population INSEE* en baisse) : $1.149.719,61 / 1406 = 817,72 \text{ €/habitant}$

2/ Encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement : $1.149.719,61 / 1.630.369,68 = 0,705$

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Commune. Si ce ratio est supérieur à 1, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

5. Les budgets annexes

Le budget communal comporte **7** budgets annexes.

1. ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur du Charat, les crédits à reporter de 2019 à 2020 s'élèvent à 84.502,54 € auxquels ils convient d'inscrire 10.000,00 € de nouveaux crédits.

2. EAU

Il sera poursuivi cette année encore, le très ambitieux programme pluriannuel de « réfection des captages » lancés depuis 2012 avec cette année des travaux de sectorisation (entreprise EVI) pour 7.260,00 €. Un nouveau système de télé-relève sera inscrit au budget.

3. EXPLOITATION FORESTIERE

La part contributive de ce budget au budget général communal, reste et demeure une ressource essentielle : pour rappel 222.000, 00 € en 2017 ... 219.005,00 € en 2018 74.822,14 € en 2019 Et seulement 64.000 € au titre de ce Budget Primitif 2020, qui s'explique notamment par un fort ralentissement dans les ventes de coupes de bois, et par la nécessité de ce budget d'assurer le financement de ces propres travaux d'investissement.

4. FOSSOYAGE

5. LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU

2020 marquera l'extinction de ce lotissement pour lequel toutes les parcelles ont trouvé preneur, et pour lequel il reste des opérations d'inventaire et de régularisations à opérer .

6. LOTISSEMENT DES CORRODES

Ce lotissement n'ayant pu se concrétiser, et toutes les opérations d'ordre s'y rapportant étant pratiquement effectuées, il deviendra sans objet et les terrains d'assiette reviendront dans le patrimoine communal.

7. LOTISSEMENT DU PRE DU PORC

En vue de proposer de nouvelles parcelles communales constructibles, il a été décidé les années passées de créer un nouveau lotissement au Charat, lieudit « Le Pré du Porc ». C'est le Cabinet DEMANGE qui en a élaboré le projet et qui en est le Maître d'œuvre.

L'entreprise MOLINARI est titulaire du marché pour un montant de 256.040,00 euros HT. Les travaux ayant commencé en 2019.

6. Présentation des budgets consolidés

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL	1.655.611,34	1.710.527,00	776.034,00	878.849,34
BUDGET ASSAINISSEMENT	158.641,27	190.415,48	116.247,48	131.659,27
BUDGET EAU	93.216,12	139.855,67	85.616,67	111.780,12
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	131.351,01	155.374,00	41.988,00	17.965,01
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	-	49.226,33	45.556,73	-
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	1,00	86.702,83	86.701,83	-
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	296.985,73	304.754,53	312.523,33	304.754,53
BUDGET FOSSOYAGE	2.300,00	2.300,00	-	-
TOTAL OPERATIONS REELLES	2.338.106,47	2.639.155,84	1.464.668,04	1.445.008,27
BUDGET PRINCIPAL	54.915,66	-	-	54.915,66
BUDGET ASSAINISSEMENT	43.956,73	12.182,52	12.182,52	43.956,73
BUDGET EAU	74.708,88	28.069,33	28.069,33	74.708,88
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	24.022,99	-	-	24.022,99
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	91.113,46	45.556,73	45.556,73	91.113,46
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	161.605,52	74.903,69	74.903,69	161.605,52
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	617.277,86	609.509,06	609.509,06	617.277,86
BUDGET FOSSOYAGE	-	-	-	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1.067.601,10	770.221,33	770.221,33	1.067.601,10
TOTAL	3.405.707,57	3.409.377,17	2.234.889,37	2.512.609,37

Le budget primitif global 2020 intègre les résultats de l'exercice 2019 tels qu'ils ressortent du compte administratif 2019 et de l'affectation des résultats présentés par délibérations séparées, votées au cours de cette même séance du 25 Juin 2020.

La différence positive de **3.669,60** euros de la section de fonctionnement provient de l'excédent du Lotissement « des Corrodés » lequel a été voté excédentaire en recettes de fonctionnement.

La différence positive de 277.720,00 euros de la section d'investissement provient des excédents votés des budgets commune (157.731 €) , Assainissement (47.186 €) et Eau (72.803 €).

BUSSANG le 25 Juin 2020

Le Maire
Bachir AID